



FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

NEGOCIATIONS STATUTAIRES : DES MIETTES...

POUR FIN 2010 !!!



Telles sont les propositions du Ministère, au 10/09/2009. Elles ont été annoncées dans le cadre de la refonte statutaire de la catégorie B (Adjoints des Cadres Hospitaliers, Secrétaires médicales, agents chefs, TSH, IDE et paramédicaux, socio-éducatifs...).

Les nouvelles grilles proposées, dont la mise en œuvre n'interviendrait au mieux que fin 2010, se traduisent par un gain de seulement 3 ou 4 points (soit moins de 19 euros) pour quelques uns. Au final, il s'avère une perte de pouvoir d'achat sur l'ensemble de la carrière pour tous.

Quant à la reconnaissance du niveau Licence et du passage en catégorie A pour les infirmiers, rien avant fin 2012, et ce ne sera pas pour tout le monde !!!

Contrairement à ses déclarations « de rendre attractifs les métiers de la Fonction Publique Hospitalière », le Ministère ne veut pas reconnaître les qualifications de l'ensemble des professions.

L'argent manquerait... Pourtant, il a été trouvé pour renflouer les banques, verser les parachutes dorés des patrons licencieurs et des traideurs ruineurs...

Ces nouvelles grilles, soumises par le Ministère à la discussion, sont la résultante d'un accord minoritaire dans la Fonction Publique. Elles sont largement insuffisantes.

La CGT a refusé ce bornage, afin que les grilles prennent en compte les véritables qualifications qui ont largement évolué, tant pour les filières administratives et techniques que paramédicales et socio-éducatives.

Nous refusons que le passage en catégorie A des professions à qualification Bac+3 des filières du soin, de la rééducation, du médico-technique et du social soit reporté en fonction des travaux de refonte des programmes de formation, orchestrés par le Ministère.

Pour la CGT, il ne peut y avoir, sur un même lieu de travail, des professionnels avec la même qualification, les mêmes missions et les mêmes responsabilités et 2 niveaux de salaire. Ce serait la première fois dans l'histoire pour la profession infirmière et dans le statut de la fonction publique hospitalière.

Le gouvernement continue de refuser d'ouvrir la négociation à l'ensemble des grilles de la fonction publique hospitalière de la catégorie C à la catégorie A, malgré les demandes réitérées de la CGT.

La CGT refuse le chantage entre reconnaissance des qualifications avec passage en catégorie A et maintien de la possibilité d'un départ anticipé en retraite. La reconnaissance de la pénibilité au travail est un débat qui est partie intégrante de la réforme des retraites. Non seulement le droit au départ anticipé ne peut être supprimé aux infirmiers qui opteraient pour le passage en catégorie A, mais il doit être étendu à d'autres catégories.

La pénibilité de nos métiers, ainsi que les contraintes liées à l'exercice de nos missions, doivent être prises en compte. Nous demandons la pérennisation et l'amélioration de nos droits à la retraite, ainsi que le retour de la « péréquation », afin que tout retraité bénéficie de la requalification de sa grille professionnelle.

Tandis que le Conseil National de l'Ordre Infirmier lance son appel à inscription et cotisation, nous réaffirmons notre opposition à la mise en place d'Ordres Professionnels.

Ce n'est pas la demande des professionnels, qui réclament prioritairement :

▸ des effectifs pour améliorer leurs conditions de travail et la qualité des soins,

▸ la reconnaissance salariale de leur qualification...

...et pour le moment... ils ne l'ont pas !

Le financement de ces mesures ne semble pas être pris en compte, puisque l'ONDAM (Objectif National des Dépenses de l'Assurance Maladie) 2010 est annoncé à 3,1 %, sans savoir ce qui sortira de ces négociations. Dans ce contexte, nous nous interrogeons sur les réelles possibilités de financement.

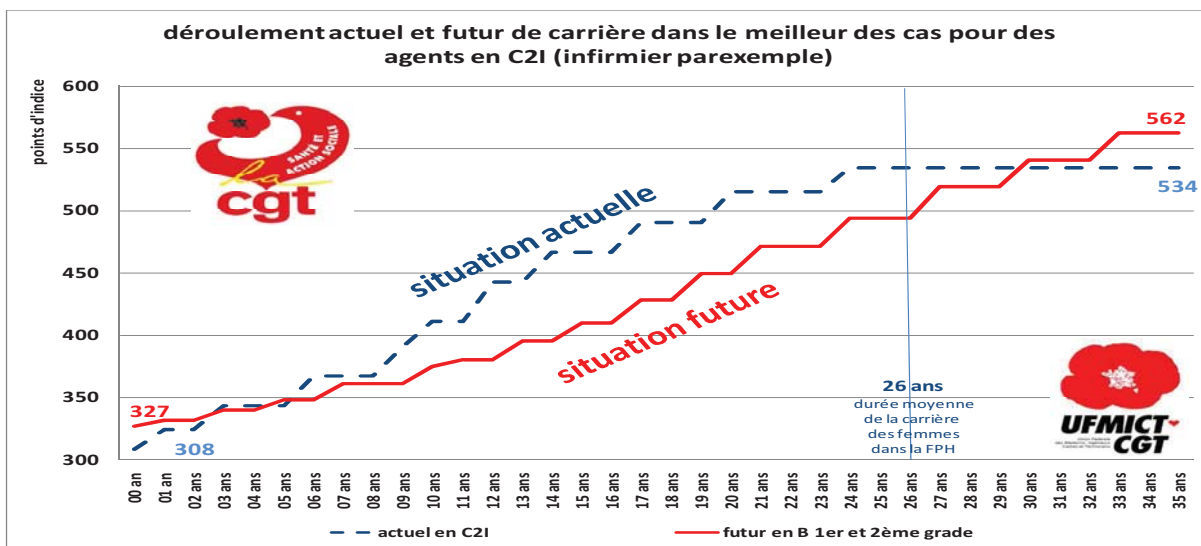
Notre Fédération refusera tout protocole qui répercutera le financement sur les établissements, comme cela a été le cas lors des protocoles précédents.

Les personnels, unique variable d'ajustement dans l'équilibre des budgets, ne peuvent continuer d'être une variable d'ajustement, ni les otages d'une politique d'austérité. Il est donc indispensable que les conditions de reclassement soient négociées et donnent lieu à un chiffrage précis à intégrer aux discussions préalables au vote de la loi de financement de la sécurité sociale.

Les prochaines rencontres avec le ministère sont fixées le 23 septembre pour les administratifs, le 30 pour les paramédicaux, le 7 octobre pour les techniques, le 2 décembre pour les socio-éducatifs.

Sans attendre, la mobilisation des professionnels relevant de la Catégorie B doit s'organiser avec l'ensemble des professionnels de la Fonction Publique, ainsi qu'avec les salariés relevant des différentes conventions collectives du sanitaire et du social.

En ce qui concerne la mise en place précipitée du nouveau programme infirmier, aucune réponse n'a été donnée, malgré l'inquiétude que cela suscite auprès des cadres formateurs et les préavis de grève déposés.



Vous vouliez des augmentations de salaire et d'effectifs. Le gouvernement vous répond par une taxe professionnelle et la mise en place d'un ordre.

Sans pression sociale, vos justes revendications n'auront pas de réponse.